

Quelques Observations sur une Maquette !



Vue générale



Cartouche



Détails

Dans le bulletin *Parle-moi de Rennes-le-Château*, paru en 2005, figurait au sommaire une étude sur une maquette qui, apparue en 1995, était prétendument attribuée à l'abbé Bérenger Saunière. Néanmoins, entre autres questions, de nombreux chercheurs continuent de s'interroger, notamment sur plusieurs forums de divers sites internet, sur la provenance exacte et sur l'authenticité de cet objet insolite. Il m'a donc semblé utile de proposer à leur lecture la dite étude.

Patrick Mensior

Quelques Observations sur une Maquette (suite et fin)

Le présent article fait suite à celui paru en septembre 2002 sur le site de L'Insolite : <http://www.insolite.asso.fr/rennes/RLC-018.htm> et dans le numéro 6 de la revue *Pégase*. Y sont repris certains éléments précédemment exposés, contradictoires à la théorie défendue par M. Douzet, non sans les avoir complétés et nourris. Les remises en question de certains points de cette théorie s'appuient sur des vérifications faites sur la maquette même qu'il m'a été donné d'examiner longuement. Saisissant cette opportunité, je l'ai aussi photographiée dans les détails. Cette étude, non polémique, vise essentiellement deux buts : celui de faire connaître au lecteur une opinion rigoureusement différente de celle attachée depuis des années à l'histoire de la maquette et, celui d'ouvrir un débat contradictoire. Par ailleurs, ne pouvant reproduire l'ensemble des écrits de M. Douzet, seuls de courts extraits sont cités. En conséquence, ces derniers étant détachés des textes originaux, pour respecter la lettre et l'esprit, ils sont accompagnés des références bibliographiques précises permettant au lecteur de s'y rapporter. Depuis le 16 septembre 2002, André Douzet n'est plus propriétaire de "l'exemplaire original" de la maquette.

L'Objet

En 1995, le public apprend l'existence d'une maquette en plâtre que Bérenger Saunière aurait commandée entre le 1^{er} et le 21 janvier 1916 à un fondeur de la région d'Aix-en-Provence pour délivrer, à la postérité, son ultime message. C'est ainsi que l'objet, sorte de carte d'état major en relief, reproduirait un paysage situé dans la région Opoul-Périllos. J'ai toutefois pu relever un certain nombre d'incohérences, tant dans le récit des circonstances de sa découverte que dans les détails mêmes de l'objet et dans le document qui l'accompagne.



La date de la commande

Dans les temps qui précédèrent son apparition publique (1), la maquette avait été commandée par l'abbé Saunière *moins de trois mois avant sa mort*, c'est-à-dire fin octobre début novembre 1916 (2). Mais l'abbé Saunière étant très malade à cette époque, cette date de commande s'avéra rapidement peu crédible. Elle fut alors avancée au début du mois de janvier de la même année !

(1) Au début des années 1990, la maquette était munie sur sa face inférieure d'une étiquette du type utilisé jadis par les écoliers. Étiquette qui a disparu peu après et sur laquelle était inscrit le nombre 118.

(2) Pierre Jarnac, *Les Cahiers de Rennes-le-Château* n°12, Éditions Bélisane août 2002, page 108.

La date de cette prétendue commande n'a jamais été communiquée précisément. Elle a été établie uniquement par déduction opérée sur la base d'informations dispensées au gré des écrits successifs de l'ancien propriétaire de la maquette et de sa réponse faite sur un forum Internet le 17 janvier 2001 à une question posée par un intervenant :

- « *Béranger (sic) Saunière commande en 1916 cette réalisation payée d'avance.* » (1)
- « *Pour votre information la maquette fut commandée par B.S. un peu plus d'une année avant sa mort.* » (2).

Le prêtre étant décédé le 22 janvier 1917, la commande aurait donc été passée entre le 1^{er} et le 21 janvier 1916.

En 1997, soit deux ans après la révélation publique de la maquette, l'auteur Pierre Jarnac publie le cahier des correspondances de Bérenger Saunière couvrant la période de mai 1915 à janvier 1917 (3) incluant donc celle de la supposée commande. Dans ce registre personnel, le curé notait scrupuleusement les courriers reçus et envoyés, y compris ses commandes. Or, il n'y mentionne que celle passée le 19 janvier 1916 aux "Etablissements Auriol" à Castres dans le Tarn (4). Rien qui concerne la région d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône !

m. D'auerstadt - Belluzanne	E	accuse de réception	18
Cité journal - Paris	E	abonnement et n° manquant 8 ¹⁵	18
Sabouche Boulouise	E	demande un envoi de cartes	19
E. Auriol. Castres	E	commande	19
Hospice Boloron		R envoi de messe	19
St-Hély - les Roses		R envoi de messe	19

S'ajoutent à la prétendue commande trois autres courriers, jamais publiés, qui furent échangés, dit-on, entre le prêtre et le fondeur. Il s'agit d'une seconde lettre, également écrite en 1916, et de deux *bleus* émanant du service commercial de la fonderie (5). Or, dans le même cahier de correspondances de 1916, l'abbé Saunière n'a enregistré aucun de ces courriers ! Pourtant, sans trahir un secret, à supposer qu'il y en eut un, il pouvait aisément inscrire ses envois et le reçu, par exemple, sous les diverses formes abrégées suivantes :

Bouches du Rhône	E	Commande	19
Aix-en-Provence	E	Demande de modification	27
A en P	R	Réponse	15

Les documents accompagnant la maquette

Le 22 avril 2002, sur la liste de discussion du *Serpent Rouge*, qui regroupe plus d'une centaine de participants (6), l'ancien propriétaire de la maquette expliquait que pour la préservation des sites indiqués par l'abbé Saunière dans son courrier au fondeur, il ne souhaitait pas montrer à autrui l'intégralité des documents accompagnant l'objet, c'est-à-dire : ne pas dévoiler « *le nom de la fonderie ni son ancienne adresse.* », ne pas révéler « *les lieux cadastraux décrits.* ». L'intention, si elle est réelle, est effectivement très louable. Cependant, on peut se demander en quoi la révélation de la raison sociale de la fonderie influencerait sur la préservation des sites indiqués par le curé de Rennes-le-Château !

(1) Club André Douzet d'Études Traditionnelles "Rennes-le-Château", Cahier n°1, Point actuel, 2001, page 40.

(2) www.multimania.com/insolite/plateforme/maquette.htm, Intervention du 17 janvier 2001.

(3) *Le Cahier des Correspondances de Bérenger Saunière*, publié par Pierre Jarnac, éditions Couleur Ocre, 1997.

(4) Bérenger Saunière était ami avec le propriétaire des établissements Auriol à Castres chez qui il commandait régulièrement du tissu.

(5) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, pages 3 et 4.

(6) serpent_rouge@yahoogroupes.fr

La fonderie

À plusieurs occasions, en retraçant les circonstances de la découverte de la maquette en 1991, André Douzet confiait que la fonderie désaffectée avait été détruite par un casseur-démolisseur pour faire place, au même endroit, à une zone industrielle (1) ! Dès lors, il paraît étrange de vouloir taire absolument la raison sociale et l'adresse d'un site... qui a disparu !

Chacun sait aussi que la démolition d'une fonderie est subordonnée à l'octroi d'un permis par les instances administratives compétentes (Articles L. 430-1 à L. 430-9 du Code de l'Urbanisme) ! Nous y reviendrons.

Les lieux cadastraux

Pour quelle raison encore l'abbé Saunière a-t-il communiqué à un fondeur de la région d'Aix-en-Provence « *des informations topographiques utiles nécessaires à l'exécution du travail commandé* (2) » et « *des mots et noms correspondants à des lieux réels inscrits sur les croquis issus de relevés cadastraux* (3) »... puisque ce même ouvrier fondeur ne les a pas reproduits sur la maquette comme le confirme son ex-détenteur : « *Cependant, nous noterons l'inexistence de la moindre toponymie pratique et cohérente à l'exclusion de quelques pauvres inscriptions laconiques.* » (4). Il n'était d'ailleurs nul besoin pour l'artisan de connaître des noms de lieux réels pour exécuter le paysage voulu ! À fortiori si, comme l'explique encore André Douzet : « *L'ouvrier fondeur ne semblait pas savoir à quoi se rapporterait finalement ce moulage.* » (5) !

En résumé, André Douzet explique que l'abbé Saunière a tout d'abord pris soin de choisir un artisan dont l'éloignement lui garantissait sa méconnaissance de la région audoise (6). Ainsi, pour l'exécution du travail, le curé pouvait lui communiquer, pratiquement sans risque, des noms de lieux choisis... qui, n'évoquant rien pour l'artisan, n'en avait aucun besoin pour la construction de la maquette sur laquelle, d'ailleurs, ces noms de lieux ne figurent finalement pas ! C'est cet imbroglio abstrus qu'André Douzet met en avant pour justifier, depuis le début, son refus de publier et de montrer à quiconque la copie complète des prétendus documents annexes à la maquette (7) !

En réponse à une demande insistante d'authentification des documents que je formulais ce même 22 avril 2002 sur la liste *Serpent Rouge* à l'attention de l'ancien détenteur de la maquette, ce dernier consentait à y répondre en invitant deux personnes de son choix, en qui il avait toute confiance, à lui rendre visite à son domicile au cours de l'été 2002 afin qu'elles vérifient « *les phrases où le mot Maquette est lisible et clairement impliqué dans une commande orchestrée par l'abbé Bérenger Saunière.* ». À la suite de leur constat, les deux invités rendraient compte officiellement sur cette même liste et sur d'autres que le mot *Maquette* figure bel et bien sur la partie jamais publiée du document. Cette rencontre eut réellement lieu entre les trois personnes mais, à ce jour, nul écho n'en a jamais été donné sur aucun site... parce qu'en situation, l'ancien propriétaire a refusé catégoriquement de montrer plus que l'extrait publié dans ses ouvrages.

(1) www.multimania.com/insolite/plateforme/maquette.htm, interventions du 30 août 2000, et du 25 janvier 2001.

(2) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 3.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* page 10.

(5) *Ibid.* page 3.

(6) *Ibid.* page 4

(7) *Ibid.*

La preuve de la commande

L'unique pièce dévoilée par l'ex-proprétaire de la maquette pour prouver la commande de l'objet par l'abbé Saunière est un extrait non daté d'un courrier qui, lui aussi n'a jamais été publié intégralement, dans lequel le curé de Rennes-le-Château écrit au fondeur pour lui demander de pratiquer une dernière modification (1) :

« En ce qui concerne la construction du moulage commandé je vous fais parvenir les détails de ma dernière modification sur la feuille jointe. Elle concerne uniquement les textes en mesures et dimensions des tombes. Le reste du travail me convient tout à fait. »

Pour l'ancien possesseur de la maquette, il ne fait aucun doute qu'elle regroupe toutes les dernières informations que le curé a voulu léguer : « *Ce dont nous disposons est, en vérité, l'ébauche finale sur laquelle se trouvent réunis tous les éléments topographiques, géographiques, les écrits, ainsi que les dernières modifications demandées par Saunière.* » (2). À ce sujet, il ajoute : « *le décor représente la dernière maquette avant coulage définitif sur laquelle plus aucun changement ne peut se faire.* » (3).

Les mesures des textes

La modification des mesures des textes est à pratiquer au cours de la phase des travaux qui concerne *la construction du moulage* comme l'indique lui-même l'abbé Saunière à l'artisan dans l'extrait de courrier ci-dessus. Par définition, le moulage étant le résultat obtenu à partir d'un moule, c'est donc bien sur ce dernier que devra être effectuée la modification. En conséquence, les textes évoqués par le curé ne peuvent en aucun cas correspondre à ceux lisibles sur la maquette. Ces derniers, formant la partie personnalisable de l'objet, s'ils étaient prévus, ne seront effectivement ajoutés que lors de la finition de l'ouvrage, avant le vernissage final. Il en est de même pour les inscriptions sur l'étiquette ne devant être collée qu'en tout dernier lieu dans le cadre prévu à cet effet. En réalité, la modification devant intervenir sur le moule, comme déjà précisé, les textes de l'abbé Saunière devraient apparaître sur l'objet en plâtre soit en creux, soit en saillie, mais impérativement en relief. Ce n'est pas le cas !

(1) *Lumières Nouvelles sur Rennes-le-Château*, éditions Cep d'Or du Pyla, n° 1 Spécial, 1995, page 102.
- *Nouvelles Lumières sur Rennes-le-Château*, éditions Aquarius 1999, Tome 1, page 169.
- *Le monde de l'inconnu* n°275 août 1999, page 46.

(2) *Lumières Nouvelles sur Rennes-le-Château*, éditions Cep d'Or du Pyla, n° 1 Spécial, 1995, page 103.
- *Nouvelles Lumières sur Rennes-le-Château*, éditions Aquarius 1999, Tome 1, page 168.
- Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 6.

(3) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 6.



*Golgotha
Mont du Calvaire*



*À peine lisible :
Jardin de Gethsémanie*

Les tombes

L'argument est identique à celui avancé pour les mesures des textes. Le curé de Rennes-le-Château demande à l'ouvrier fondeur *pour la construction du moulage la modification des dimensions des tombes*, modification devant obligatoirement être portée sur le moule, donc sur un relief. Ceci implique que les tombes doivent nécessairement être reconnaissables en tant que telles sur la maquette, c'est-à-dire visibles également en relief : dimensions = matérialisation. Or, aucune tombe n'y est discernable ! Le seul objet possédant des dimensions est celui à l'aspect cubique.



Il est un autre point litigieux dans le courrier au fondeur : la mention du mot *tombes* par l'abbé Saunière. Comme déjà constaté, les légendes écrites sur la maquette signalent, elles, le *tombeau du Christ* et celui de *Joseph d'Arimathie* mais il n'y est pas question de *tombes*. Pourtant, hormis le mot *Sépulcre*, chacun sait que les lieux de sépultures de ces deux personnages sacrés sont toujours, partout, et sans aucune exception, appelés *tombeaux* ! Comment un prêtre, l'abbé Saunière, a-t-il pu commettre une telle erreur !

*Tombeau de
Joseph d'Arimathie*



Tombeau du Christ

Le 20 mai 2005, sur l'un des forums du site Internet de la Société Périllos (1), je questionnais André Douzet à propos de l'absence sur la maquette du moindre relief concernant les textes et les tombes. Le 22 mai suivant, sur le même site, André Douzet me fit très aimablement part de la réponse suivante : « *Le résultat auquel vous faites allusion doit se lire naturellement sur l'objet définitif, et non sur l'ébauche.* ».

Cette dernière justification vient bien sûr en totale contradiction avec les affirmations précédentes d'André Douzet qui assurait pourtant : « *le décor représente la dernière maquette avant coulage définitif sur laquelle plus aucun changement ne peut se faire.* » (2). L'ex-détenteur de l'objet apporte encore l'explication suivante : « *...la fonderie, inquiète de ne recevoir aucune réponse à ses courriers, ne sait pas encore que Bérenger Saunière est décédé emporté par une ultime défaillance cardiaque !* » (3). Sur le site de l'Insolite, il ajoute : « *... de plus BS n'est pas allé récupérer sa maquette parce qu'il... est décédé au moment où l'esquisse finale est terminée... alors l'objet (payé d'avance) part aux archives de la fonderie... et c'est cet objet que l'on retrouvera bien plus tard au moment de la démolition des bâtiments abandonnés.* » (4).

Selon André Douzet, le fondeur, bien que n'ayant pas apporté la modification demandée auparavant par le prêtre, prie curieusement celui-ci de venir récupérer *l'esquisse ... finale !* Comment cette dernière, qui est donc inachevée, pourrait-elle servir à façonner le moule définitif ? Faut-il également comprendre, à travers ses explications, que Bérenger Saunière devait se rendre à Aix-en-Provence pour récupérer sa commande !?

L'erreur magistrale : Le tombeau du Christ !

L'ex-possesseur de la maquette voit en celle-ci une particularité étonnante dans le fait que le tombeau du Christ y est mentionné à côté de celui de Joseph d'Arimathie : « *Il est clair; écrit-il, qu'il n'y eut jamais, du moins pour l'Église, un tombeau spécifique "de Jésus"... mais bien "le tombeau" de Joseph d'Arimathie qu'il se réservait pour son seul usage et qu'il utilise, en vérité, pour ensevelir le corps du Sauveur.* » (5). La maquette ne comporte aucun texte hérétique, l'argument est totalement erroné. Joseph d'Arimathie a donné son tombeau au Christ qui est donc tout naturellement devenu celui du Sauveur comme le confirment les écrits historiques et religieux.

Après avoir donné son tombeau à Jésus, Joseph d'Arimathie en a probablement acquis un autre pour sa propre sépulture. *Les Petits Bollandistes*, membres d'une société créée par le jésuite Jean Bolland au XVIIIème Siècle, assurent la publication critique *des Acta Sanctorum* (vies des Saints), et apportent des précisions utiles sur celle de ce personnage.



(1) <http://www.societe-perillos.com/forum.html>

(2) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 6.

(3) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 4.

(4) Intervention du 25 janvier 2001 sur <http://www.insolite.asso.fr/plateforme/RLC-013.htm>

(5) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 15.

SAINT JOSEPH D'ARIMATHIE

1^{er} siècle.

Jésus-Christ qui, en venant au monde, voulut qu'un Joseph le prit entre ses bras, pour lui rendre les premiers devoirs de la vie, a aussi voulu qu'un Joseph le reçût entre ses mains après sa mort, pour lui rendre les derniers devoirs de la sépulture. Joseph, fils de David, issu de Bethléem, reçut son corps naissant des mains de Marie, pour le poser dans la crèche, et Joseph, né à Arimathie, reçut des mêmes mains son saint corps, après sa mort, pour le mettre dans le tombeau. Comme l'Eglise consacre ce jour à la mémoire de celui-ci, il est juste que nous rapportions les louanges que l'Evangile, les saints Pères et les historiens ecclésiastiques lui donnent.

Joseph était originaire d'Arimathie, dont il a pris son surnom. C'était, écrit saint Jérôme, comme une bourgade située sur le mont Ephraïm, et nommée, dans les saintes Ecritures, *Ramathaim Sophim*, où naquit aussi le prophète Samuel. On l'appelait autrement *Roma*, qui veut dire élevée, à cause de son assiette; et, selon la remarque du même saint Docteur, cette signification convient fort bien à notre Joseph, parce qu'il était extrêmement élevé, tant par ses éminentes vertus que par ses grandes richesses. C'est sans doute ce qui lui donna sujet de quitter le village d'Arimathie pour venir demeurer à Jérusalem, capitale de tout le royaume, où il acheta des maisons, des jardins et d'autres possessions, pour lesquels il est appelé riche par saint Matthieu; et par saint Marc, noble décurion, c'est-à-dire conseiller ou sénateur, parce que celui que l'on appelait à Rome sénateur, était nommé, dans les autres villes confédérées, décurion ou conseiller. Cet office lui donnait entrée dans les plus célèbres assemblées de la ville: c'est en cette qualité qu'il se trouva à ce fameux, mais détestable conseil, qui fut tenu chez le grand prêtre Caïphe, où l'on chercha les moyens de mettre à mort le Fils de Dieu. Mais, comme il était juste et homme de bien, selon les termes exprès de saint Luc, et que, selon saint Jean, il était disciple caché

1. Wifurge, née en Angleterre, vers le milieu du sixième siècle, était la plus jeune des filles d'Anna, roi des Angles de l'est. Elle eut pour mère sainte Hereawide, qui passa en France après la mort de son mari, et pour sœurs sainte Etheldrède, sainte Sexburge, sainte Ethelburge, sainte Hédelburge, et pour frère saint Ereonwal, évêque de Londres. Elle marcha dignement sur les traces de ses aînées, et s'étant consacrée à Dieu dès sa jeunesse, elle se retira à Holkam, loin de la cour, pour se sanctifier. Après la mort de son père, elle alla se fixer à Dereham où, sur l'implication de la sainte Vierge, elle bâtit un monastère que la mort ne lui permit pas d'achever. Elle mourut le 17 mars 682. Cinq ans après, son corps ayant été trouvé sans corruption, il fut transporté dans l'église. En 974, ses reliques furent transférées à Ely et réunies à celles des saintes Etheldrède et Sexburge, ses sœurs.

2. Théocrite était moine de Pélédésos, en Asie. Il eut beaucoup à souffrir, pour les saintes images, pendant la persécution des iconoclastes.

3. Voir notre *Paléographie*, t. III.

SAINT JOSEPH D'ARIMATHIE.

465

de Jésus, il reconnut l'iniquité de leur projet et de leur résolution, et n'y voulut jamais consentir. Enfin, lorsque l'arrêt de mort donné par Pilate contre le Sauveur eut été exécuté, il se dépoila de cet esprit de crainte qui l'avait obligé de se tenir caché, et montra publiquement qu'il était disciple du Crucifié, au temps même où tous les autres, après s'être si fort vantés de ne l'abandonner jamais, l'avaient honteusement laissé. Voyant donc ce cher Maître mort sur la croix au milieu du deuil et des regrets de toutes les créatures, et ne pouvant plus céler les sentiments de son cœur, il s'en alla hardiment chez Pilate, lui représenta l'innocence et la sainteté de celui qu'il avait fait mourir, et lui dit, qu'après l'avoir reconnue, on ne devait pas traiter son corps comme celui des autres suppliciés, mais qu'il fallait, au contraire, lui faire donner une honnête sépulture; pour lui, il s'offrait de lui rendre ce bon office, si l'on voulait bien le lui permettre. Saint Anselme ajoute que la Sainte Vierge lui révéla que, quand Joseph d'Arimathie demanda le corps de Jésus à Pilate, ce disciple, pour obtenir de lui cette faveur, lui fit connaître que la mère de Jésus était navrée de douleur depuis la mort de son Fils, que la seule chose qui pût modérer sa douleur, c'était de lui donner du moins la satisfaction de l'ensevelir, et que Pilate, après s'être assuré par le centenier que Jésus avait rendu l'esprit, ordonna que l'on remit son corps à Joseph. Cet ordre du président consola merveilleusement ce cher disciple. Il acheta promptement un linceul, se transporta au Calvaire, et détacha de la croix ce corps sacré: triste spectacle, auquel assistèrent saint Jean l'Evangéliste, Marie-Madoleine, Marie-Cléophas et surtout la divine Marie, qui, au rapport de Métaphraste, tendit les bras pour recevoir ce saint dépôt. Ce fut alors qu'elle embrassa amoureusement ce corps adorable qu'elle avait conçu et porté dans ses chastes entrailles: elle le baisa tendrement, elle en lava de ses larmes les plaies sacrées, et enfin, la parole succédant aux sanglots, elle s'écria en ces termes, dit le cardinal Baronius dans ses *Annales*: « O mon Sauveur, ô mon Dieu! ce mystère qui était résolu avant la constitution des siècles, le voilà enfin accompli ». Ensuite, adressant la parole à Joseph d'Arimathie: « C'est à vous », lui dit-elle, « de mettre maintenant ce divin corps dans le tombeau, et de lui rendre les derniers devoirs ».

Pour ce qui regarde le Saint-Suaire, dans lequel Joseph d'Arimathie ensevelit le corps du Sauveur, le père François Victon, ministre, en parle de cette sorte, dans un traité qu'il a fait exprès sur ce sujet: Il est, dit-il, d'une toile fine et forte, large de trois coudées, long de douze et d'une seule pièce; la figure et les ombres du corps de Notre-Seigneur y sont représentées, tant au fond qu'au repli. Joseph et Nicodème oignirent ce corps adorable avec cent livres de myrrhe et d'aloès, et le mirent ensuite dans le monument que ce premier disciple s'était fait tailler tout récemment pour lui-même, dans le roc, en un endroit de son jardin. Voilà ce que nous apprennent les quatre Evangélistes, et ce que nous avons de certain sur ce disciple de Jésus. Dans un Evangile attribué à Nicodème, il est marqué, si nous en croyons Grégoire de Tours et Baronius, que les Princes des prêtres s'irritèrent si fortement contre Joseph d'Arimathie, au sujet de la sépulture qu'il avait donnée à Jésus-Christ, qu'ils se saisirent de ce disciple, l'enfermèrent et le gardèrent eux-mêmes pendant que les soldats veillaient sur le sépulcre; que la nuit en laquelle le Sauveur ressuscita, Joseph fut miraculeusement délivré de la prison par un ange, et que les Juifs, reprochant aux soldats leur lâcheté, d'avoir ainsi laissé enlever le corps de Jésus du tombeau, ceux-ci leur repartirent: « Livrez-nous Joseph, et nous vous

livrerons le Christ; mais comme vous ne pouvez pas nous rendre le bienfaiteur de Dieu, nous ne pouvons pas non plus, nous autres, vous mettre le Fils de Dieu entre les mains ».

Quoique la tradition ne nous apprenne rien de la retraite de Joseph d'Arimathe, après la sépulture de Jésus, l'on peut néanmoins se persuader qu'il se tint, jusqu'à la fin de sa vie, en la compagnie de la très-sainte Vierge et des autres disciples, et qu'ainsi il se trouva avec eux au jour de l'Ascension, sur le mont des Oliviers, pour voir monter au ciel ce même corps, auquel il avait rendu les pieux devoirs de la sépulture; que dix jours après, il reçut le Saint-Esprit avec les douze Apôtres; qu'il apporta le prix de tous ses biens à leurs pieds pour embrasser lui-même une vie tout apostolique, et qu'enfin il mourut à Jérusalem, d'où son corps fut transporté en France, sous Charlemagne, dans l'abbaye de Moyen-Moutier, au diocèse de Toul, par Fortunat, patriarche de Grade, qui fuyait la persécution des idolâtres, et qui fut, depuis, abbé du même monastère, fondé par saint Hydulphe, archevêque de Trèves. Il y a des auteurs qui croient que les Juifs ne cessèrent point de persécuter ce généreux disciple, et que, pour le bannir de leurs terres, ils l'exposèrent sans voiles et sans rames, avec sainte Marthe, sainte Madeleine, saint Lazare leur frère, et saint Maximin; mais que le vaisseau, par un effet de la divine Providence, étant arrivé heureusement au port de Marseille, en Provence, Joseph d'Arimathe traversa toute la France et passa jusqu'à la Grande-Bretagne, y prêcha Jésus-Christ et y mourut en paix; et c'est apparemment pour cela que les Anglais le reconnaissent pour leur premier Apôtre.

Les arts ont résumé ainsi l'histoire du saint ensevelisseur de Jésus :

1° D'après une légende chère aux Anglais du moyen âge, saint Joseph d'Arimathe aurait hérité de la coupe employée par Jésus-Christ le jour de la cène : c'est pourquoi on le peint avec une coupe à la main; — 2° on le représente encore tenant l'une des extrémités du Saint-Suaire, tandis que Nicodème tient l'autre; — 3° il fait naturellement partie du groupe de ceux qui ensevelissent le Sauveur : Nicodème, saint Jean et la Sainte Vierge¹, lorsque cette scène est retracée par la peinture, la sculpture ou la gravure; — 4° d'autres fois on le représente fichant un bâton en terre, car la légende anglaise prétend encore qu'à Glastonbury, il enfonça en terre son bâton qui devint un arbrisseau donnant vers Noël des fleurs rouges et blanches; — 5° enfin on le met dans le vaisseau qui amena saint Lazare et sainte Madeleine sur les côtes de Provence.

RELIQUES DE SAINT JOSEPH D'ARIMATHE.

M. l'abbé Deblaye nous écrivait d'Imling, le 23 novembre 1862 :

Je suis heureux de pouvoir répondre à vos questions du 22 novembre 1862.

1° Le corps de saint Joseph d'Arimathe a-t-il été apporté à Moyen-Moutier : puis, ensuite volé par des moines ?

Eu reste-t-il encore quelque trace ?

Dom Humbert Belhomme, dans son *Historia mediani monasterii, argentorati, 1724, in-4^o*, va nous répondre.

Fortunat, patriarche de Grade, et non de Jérusalem², ayant dû se réfugier en France, obtint de Charlemagne l'abbaye de Moyen-Moutier. L'histoire des successeurs de saint Hydulphe, que Dom Belhomme publie dans son livre, d'après un manuscrit de Paderborn, le croyant anonyme, bien qu'elle soit de Valcandus, moine de Moyen-Moutier, au commencement du XI^e siècle, parle ainsi des reliques apportées là par Fortunat : « Ipsius vero collatione, ex cunctis pene instrumentis

1. Jean., xix, 29-42.

2. Voir *Annales Bened.*, t. II, p. 240, et le *Coine*, t. VI, p. 817 et t. VII, p. 74.

humane conversationi atque passioni Domini aptatis amplexibiliba pignora locus hic meruit percipere, pariterque pretiosorum Martyrum Stephani, Lazari quadriduani sepulti, Georgii, atque Pancratii, cum plurimis : quod nunc longum videtur prosequi ».

Les reliques ci-dessus mentionnées ne furent point des reliques entières, mais partielles; aussi il n'en reste plus rien. Vous voyez d'ailleurs que notre plus ancien chroniqueur ne parle point de Joseph d'Arimathe.

Voici la note de Dom Belhomme sur le texte ci-dessus :

« E. Richerius in chronico Senoniensi et Johannes a Bayona in historia Medionensi tradunt Fortunatum attulisse ad medianum monasterium corpus sancti Josephi Arimathei, sed postmodum eo videlicet tempore, quo Canonici idem monasterium possederunt, a quibusdam monachis peregrinis noctu furatum et exportatum fuisse. At rem suspectam reddidit silentium anonymi hujus auctoris (Valcandi), qui Richerion ducentis et Joannem a Bayona trecentis annis præcedit ».

Dom Belhomme me paraît dans le vrai, en ne croyant pas aux récits de Richer et de Jean de Bayon. Il est bien certain que depuis bien des siècles il ne reste aucune trace de cette relique à Moyen-Moutier.

2° Vous demandez ensuite qu'est devenue l'abbaye ? L'antique abbaye fut démolie il y a environ cent ans, et rebâtie quelques cents mètres plus bas : de la première il ne reste plus guère que le mur d'enceinte; le presbytère actuel, qui est tout récent, est à peu près sur l'emplacement de l'Eglise. La démolition faite par les moines eux-mêmes aurait mis à découvert les trésors et monuments cachés, s'il y en avait eu.

La nouvelle abbaye existe encore en très-grande partie et appartient aux MM. Sollières, qui ont aussi l'abbaye de Senones; toutes deux sont des usines à coton : Moyen-Moutier est la blanchisserie. L'Eglise, qui existe entièrement avec sa tour, est paroissiale.

L'Eglise possède encore le corps de saint Hydulphe, presque complet; les corps de ses deux disciples, Jean et Benigne, deux frères; quelques ossements de saint Spinule ou Spin, autre disciple. Une autre partie a été transportée du prieuré de Belval dans l'église paroissiale de Portieux, et tous les grands ossements qui étaient dans l'abbaye Saint-Léopold, à Nancy, ont péri à la Révolution : — quelques ossements du corps de saint Genus, autre disciple; les corps de saint Maximin, archevêque de Trèves et de saint Boniface, le thébéen, moins les chefs, apportés à Moyen-Moutier, probablement par saint Hydulphe.

Dans la chaise de saint Hydulphe se trouve aussi une dalmatique du VII^e siècle qui pourrait bien être de saint Leodegar, plutôt que ce qu'on appelle la tunique de saint Hydulphe, vu ce texte de la chronique de Jean de Bayon : « Ego vero in ipso scriptis vidi, cum plurimis aliis ipsorum martyrum reliquis, de saxo quo lapidatus est sanctus Stephanus, et carbonibus sanguineis sancti Laurentii levitis, et dalmaticam sancti Leodegarii ».

En 1854, j'ai publié, dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, une description de ce vêtement sacré.

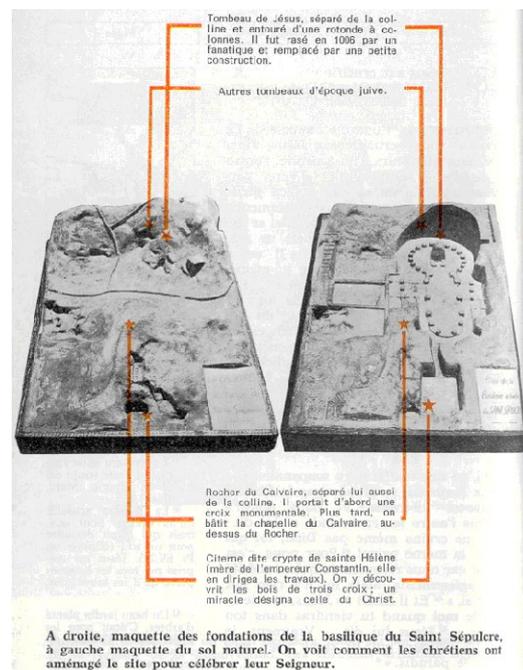
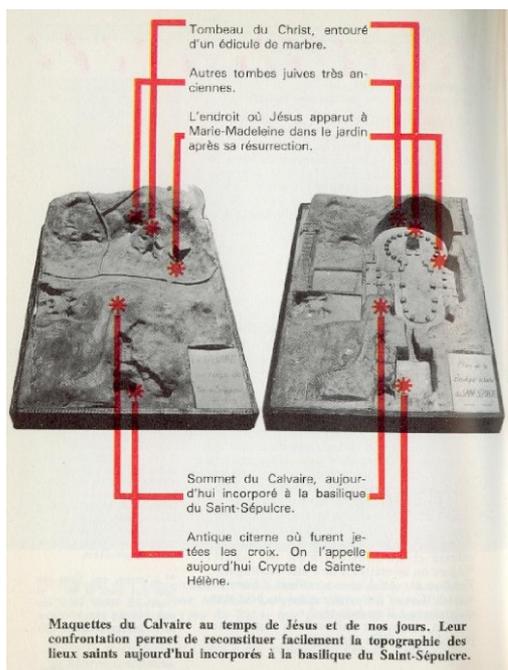
Le tombeau de saint Hydulphe existe aussi dans la chapelle de Saint-Grégoire, dans le cimetière : c'est un sarcophage de pierre sans inscription. — Les reliques de Moyen-Moutier ont été reconnues solennellement le 6 août 1854, par Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, après une longue étude de révision faite par moi.

Le martyrologe romain marque la mémoire de ce disciple de Jésus le 17 mars, et le cardinal Baronius en parle au premier tome de ses *Annales*.

Une seconde maquette

L'Évangile de Jésus est le titre d'un livre religieux où est représentée une autre maquette parfaitement identique à celle de M. Douzet. « Car entre nous tous, qui 'savait' ce livre avant que je sois le premier à en faire état ? qui ? » écrit André Douzet dans sa réponse du 5 avril 2004 à *L'Ordre de Galaad* (1). C'est dans sa publication d'août 2001 qu'André Douzet évoquait *L'Évangile de Jésus* (2). Or, dès 1996, dans le bulletin n°10 de l'association Terre de Rhedae, ce livre religieux, où figure une photographie de deux maquettes exposées côte à côte, était cité par Aldébaran, auteur d'un article dans lequel il écrivait : « L'une, représentant un paysage en relief, est la copie conforme – y compris le cadre en bois – de celle actuellement exposée à Rennes-le-Château. » (3).

Le livre en question s'intitule *L'Évangile de Jésus* et l'original a paru aux *Éditions Saint-Gaétan* de Vicenze en Italie sous le titre *Il Vangelo di Gesù*. Sa version française a été publiée en 1975 par *Apostolat des Editions*, 46-48, rue du Four, dans le sixième arrondissement de Paris. Une seconde édition, sensiblement différente, a été présentée en 1979 par les mêmes éditeurs. La photographie, évoquée par Aldébaran dans son article, figure dans les deux versions françaises : à la page 340 de celle de 1975, à la page 368 pour l'édition de 1979. La vue est exactement la même d'un livre à l'autre, seuls les commentaires qui l'accompagnent diffèrent. L'une ou l'autre de ces photographies, dont l'auteur est le Père Raymond Riva, va permettre une comparaison avec l'objet qui aurait, dit-on, été commandé en 1916 par l'abbé Bérenger Saunière.



Les deux maquettes ci-dessus, créées et réalisées à Jérusalem dans la première moitié du XXème Siècle au couvent des franciscains de St Sauveur par Frère Émile Dubois, géologue religieux, font partie de la collection du Musée des Études Bibliques Franciscaines où sont exposées également différentes maquettes : *Relief du Temple* de G. Marcelliani, *Relief de la Palestine* de G. Armstrong, *Relief de Jérusalem* de Giuseppe Marcelliani, *Maquette du Saint Sépulcre* en bois d'olivier (artisanat franciscain palestinien du XVIIIème Siècle) etc. D'autres photographies des deux maquettes de Frère Émile Dubois figurent dans un guide conçu par Bellarmino Bagatti sous l'égide du Studio Biblico Francescano : *Guida al Museo*, Jérusalem 1939, pages 24 et 49.

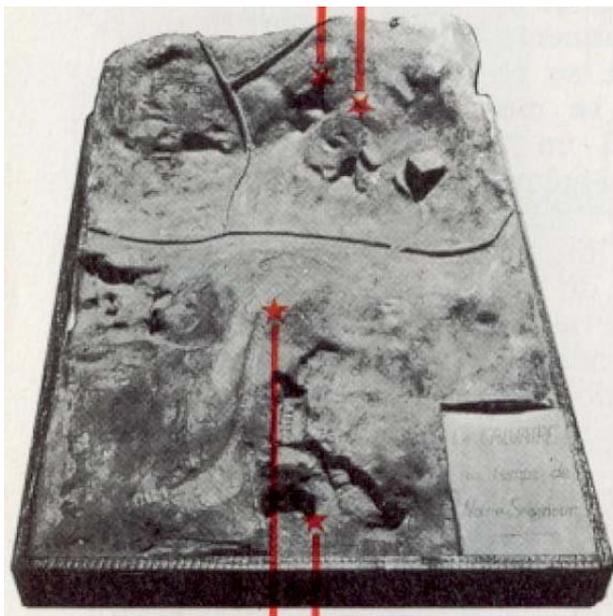
(1) <http://www.societe-perillos.com/journal.html>

(2) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 25.

(3) Bulletin Terre de Rhedae n°10, *Le point de vue d'Aldébaran*, page 22, novembre 1996.

En contradiction de l'avis donné ci-dessus par Aldébaran qui affirme que la maquette sur la photographie figurant dans le livre religieux est en tous points identique à celle prêtée au curé de Rennes, l'ancien propriétaire de cette dernière constate des différences notoires : « *Hauteur du socle-cadre. Hauteurs des "reliefs montagneux", différences de plusieurs détails topo., différence des txt (textes) incrustés dans le paysage,...* » (1).

En examinant attentivement la photographie du livre, il est impossible de déterminer précisément une hauteur du cadre ou une longueur et une largeur de l'objet en raison de son inclinaison. Idem pour comparer l'élévation des différents reliefs. De plus, au plan de la qualité photographique, l'angle sous lequel la vue a été prise et le grain de l'image, qui n'est pas d'une très grande finesse, empêchent assurément de prétendre que des inscriptions figurent ou pas incrustées sur cette maquette, et cela même après un important agrandissement. Les textes accompagnant les photographies dans les deux éditions de *L'Évangile de Jésus* et sur lesquels s'appuie le chercheur de Périllos pour relever des différences notables avec les inscriptions de son ancienne maquette sont en réalité les commentaires descriptifs et explicatifs de l'auteur de l'article, non des textes inscrits sur les objets mêmes. Textes qui diffèrent d'ailleurs d'une édition à l'autre du livre. Sur ce point, M. le conservateur du Musée de la Flagellation à Jérusalem, Frère Michele Piccirillo, m'a confirmé l'absence totale d'inscriptions sur le relief de la maquette exposée dans son musée.



Maquette exposée à Jérusalem



Celle attribuée à Bérenger Saunière

Le cadre en bois forme un rectangle irrégulier, c'est-à-dire très légèrement trapézoïdal. André Douzet en a déterminé que cette différence, visible sur la longueur de la maquette du côté étiquette, et qui se traduit par un angle de $3^{\circ}35'$, correspondrait à la déclinaison entre le Nord magnétique et le Nord géographique (2). Il en conclut alors que l'objet indiquerait la direction de sa lecture : « *Enfin nous détenons, par la différence d'angulation d'un côté du socle, le système d'orientation, de direction ou de point fixe de la maquette.* » (3).

(1) www.multimania.com/insolite/plateforme/maquette.htm, intervention du 30 août 2000.

- Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 27.

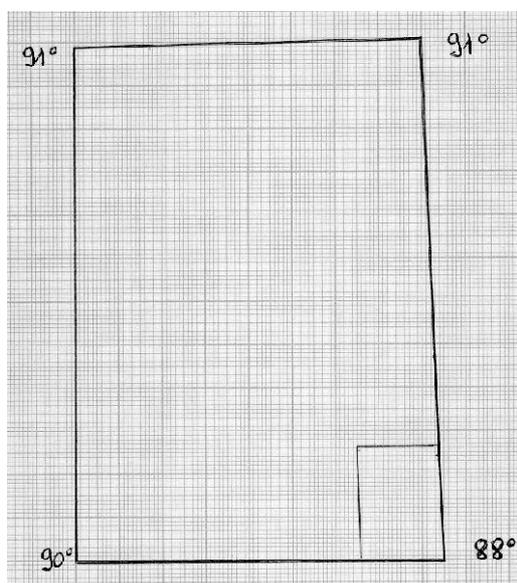
(2) *Ibid.* page 8.

(3) *Ibid.* page 12.

J'ai vérifié ce point précis. À l'aide d'une fausse équerre, j'ai mesuré l'angle formé par les deux côtés indiqués. Ensuite, j'ai reporté l'écart obtenu sur un rapporteur d'instituteur.



Pour que la théorie exposée par M. Douzet soit entérinée, il faut impérativement retrouver sur le rapporteur la différence de $3^{\circ}35'$ qu'il indique, soit un angle réel de $86^{\circ}25'$ au lieu de 90° . Or, celui obtenu est légèrement supérieur à 88 degrés !



Les angles de la maquette

L'examen détaillé de l'objet a également permis de compléter la liste des inscriptions relevées par M. Douzet qui en signale cinq : *Tombeau de Joseph d'Arimatee*, *Tombeau du Christ*, *Jardin de Gethsemani*, *Golgotha Mt du calvaire*, *citerne* (1). Pourtant une sixième inscription, presque effacée parce que probablement plus ancienne, est cependant restée visible.

(1) *Nouvelles Lumières sur Rennes-le-Château* par André Douzet, page 170, éditions Aquarius.
- Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 10.



On peut effectivement lire sans trop de difficulté le mot *Sépulcre*. Au dessous, on devine encore les mots *Jésus Christ*.

Les références à Gérard de Sède

À la page 38 du *Trésor Maudit*, Gérard de Sède évoque le nom de Durban. S'agit-il d'une allusion indirecte aux lieux tout proches d'Opoul et de Périllos (lire le Nota en page 55) ? « En janvier 1908, il lui offre la cure de Coustaube (sic) : la chartreuse de Durban n'est pas loin et on imagine que ce voisinage suffit à inquiéter notre homme ! Saunière prend sa plus belle plume et répond insolemment à son évêque : « Je ne puis quitter une paroisse où mes intérêts me retiennent. ».

En 1967, Gérard de Sède commet bien une erreur en prétendant situer une Chartreuse à Durban ou dans sa proche région. Erreur confirmée de nos jours par l'évêché de Carcassonne et antérieurement par les écrits de l'abbé Sabarthès (1).

DURBAN, f., c^m de Fajac-la-Rellenque.
 DURBAN, chef-l. de c^m, arrond. de Narbonne; égl. paroiss. dédiée à saint Just et à saint Pasteur; sénéchaussée de Limoux. — *Castellum qui dicitur Durban*, 1020 (H. L., V, pr. 179). — *Durban-dum*, 1151 (Doat, 47, f. 9). — *Castrum de Durbando*, 1302 (*ibid.*, 49, f. 260). — *De Durbano*, 1343 (arch. Aude, G 16, f. 39). — *Rector de Durbano*, 1351 (arch. Vat., collect.). — *Durbā* (vulg.).
 DURR (L.), riv., affl. de la Rougeanne, prend sa source dans le bois de Montaud, arrose Laprade.

Quelque temps plus tard, l'écrivain journaliste prenant conscience de celle-ci ne l'a évidemment pas reproduite dans son autre titre *Signé : Rose+Croix* : « En janvier 1908, il lui offre la cure de Coustaube. Ce village n'est ni plus ni moins perdu que Rennes-le-Château mais Saunière prend sa plus belle plume et répond à son évêque une lettre qui est un petit chef-d'œuvre d'insolence. » (2).

1) *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes* par l'abbé Sabarthès, édition de 1912 rééditée par Lacour/Rediviva, 1997, page 120.

(2) *Signé : Rose+Croix* par Gérard de Sède, éditions Plon, 1977, pages 42 et 43.

Demeure la différence de syntaxe entre les deux ouvrages qui n'est absolument pas spécifique à ce passage particulier. Gérard de Sède le précise d'ailleurs dans *Signé : Rose+Croix* : « *Ce livre est une édition revue et considérablement augmentée de l'ouvrage publié en 1967 chez Julliard sous le titre : L'Or de Rennes.* » (1). Ci-dessous, la comparaison entre deux passages de ses livres le prouve indéniablement.

En suivant avec nous Bérenger Saunière dans ses folles dépenses, le lecteur n'aura pas manqué de songer qu'il faut les compter en francs-or et que le franc-or, au cours actuel du « Napoléon », vaut 2,20 de nos francs lourds.

Ainsi, à s'en tenir au compte truqué qu'il présenta à son évêque, Bérenger, de son propre aveu, aurait dépensé, rien que pour ses constructions civiles et les premières réparations faites dans son église, quatre cent vingt-cinq mille de nos francs. Comme le souligne un commentateur, « il s'agit d'une somme considérable pour cette époque¹ ». Or, nous savons de façon certaine, par des factures, que ces travaux coûtèrent en réalité un million trente mille francs lourds.

A cela, il faut ajouter l'ensemble de la décoration de l'église. Ici, la plupart des pièces comptables font défaut; mais puisque le calvaire, à lui seul, revint à onze mille francs-or, soit vingt-quatre mille deux cents francs lourds, on peut estimer sans grand risque d'erreur que cette décoration, payée, comme on voit,

1. René Descadeillas, *Notice sur Rennes-le-Château et l'abbé Saunière*.

En suivant avec nous Bérenger Saunière dans ses folles dépenses, le lecteur n'aura pas manqué de songer qu'il faut les compter en francs-or, et que le franc-or vaut aujourd'hui 19,5 de nos francs lourds⁽¹⁾.

Si l'on s'en tenait au chiffre de 193 000 francs-or avoué à son évêque, Bérenger aurait donc dépensé entre 1896, année de ses premières constructions, et 1911, donc en quinze ans, 3 763 500 francs lourds ou 376 350 000 anciens francs. Comme le souligne un commentateur, « il s'agit d'une somme considérable pour cette époque »⁽²⁾.

Mais ce chiffre, nous le savons, est truqué : en le donnant, Saunière minimisait à l'extrême certaines de ses dépenses réelles. Nous avons épluché ses livres de comptes et M. Descadeillas, conservateur de la bibliothèque de Carcassonne, les a éplu-

(1) Cours de la pièce d'or de 10 francs en décembre 1976 : 195 F.

(2) R. Descadeillas : *Notice sur Rennes-le-Château et l'abbé Saunière*.

Page 51 de *L'Or de Rennes*

Page 53 de *Signé : Rose+Croix*

Dans l'une de ses dernières publications (2), André Douzet reproduit un long passage des pages 132 et 133 du *Trésor Maudit* en prétendant que Gérard de Sède, parce qu'il y mentionne le mot *maquette* dans sa description de la décoration de l'église de l'abbé Saunière dans laquelle il y voit des allégories (3), ferait allusion à ce qui fut la sienne : « *Cependant pour retenir cette description il fallait probablement que l'auteur (Gérard de Sède) soit à propos de la maquette ou du moins de sa commande...* ». Voilà qui nous ramène à la fonderie !

En guise de conclusion

Ayant pris connaissance des articles L. 430-1 à L. 430-9 du Code de l'Urbanisme relatifs au permis de démolition d'un ouvrage, j'ai interrogé l'ensemble des administrations compétentes dont l'avis est nécessairement requis pour une telle autorisation. Chacune m'a signifié n'avoir retrouvé aucune trace d'une demande d'un permis de démolition ou de sa délivrance concernant une fonderie sise dans la région d'Aix-en-Provence. Comment cela peut-il s'expliquer ?

(1) *Ibid.* pages 8 et 9 ainsi que la quatrième de couverture.

(2) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, pages 31 et 32.

(3) Dans *Signé : Rose+Croix* (pages 130 et 131), le mot *maquette* ne figure plus dans le paragraphe correspondant.

À la page 145 du *Trésor Maudit*, Gérard de Sède emploie de nouveau le mot *maquette* pour désigner la grotte de rocaille édifiée par l'abbé Saunière (également page 140 de *Signé : Rose + Croix*).

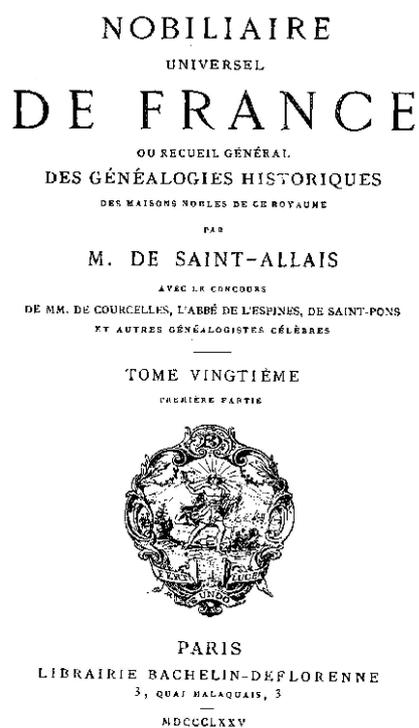
André Douzet affirmant que : « *l'artisan, rappelons-le, était spécialisé dans la réalisation d'objets religieux en bronze.* » (1), je me suis alors tourné vers les instances religieuses concernées, c'est-à-dire le diocèse d'Aix-en-Provence (7, cours de la Trinité – 13625 – Aix-en-Provence Cedex 1) et questionnais donc l'Archiviste pour savoir si, dans le diocèse d'Aix-en-Provence, une ancienne fonderie, *spécialisée dans la réalisation d'objets religieux*, avait été démolie entre 1985 et 1995. Dans l'affirmative, je lui demandais également de bien vouloir m'indiquer l'adresse où était implantée cette fonderie ainsi que les noms de ses propriétaires en 1916 et lors de sa démolition.

Très aimablement, l'Archiviste, Madame Claudine Pézeron, m'écrivait : « *Après de nombreuses investigations, je suis obligée de répondre par la négative à votre lettre.* ». Elle me précisait en effet : « *Nous ne connaissons pas d'anciennes fonderies fabricant éventuellement des objets religieux sur notre département.* ».

Tout s'explique donc...

Enfin, pour être objectif

Certes les théories liées à la maquette forment une œuvre d'imagination. Mais si l'on veut bien faire abstraction quelques instants des regrets légitimes d'une telle conclusion, on peut alors admettre que ces théories ont réellement contribué à sortir de l'oubli de l'Histoire le village de Périllos.



NOTA : Le Nobiliaire Universel de France de 1875 ci-contre narre un épisode de la vie du seigneur de Périllos.

Raymond Perrelos ou Périllos, Aragonais, Bailli de Négrepon, fut élu Grand Maître au mois de février 1697. Depuis longtemps l'Ordre de Malte, se contentant d'entretenir une escadre de galères, avait cessé d'avoir des vaisseaux de guerre. Le nouveau Grand Maître donna des soins pour en faire construire. Le chevalier de Saint-Pierre, de Normandie, capitaine d'un vaisseau du Roi de France, fut chargé de présider à l'exécution de cette entreprise. Cette augmentation de marine rendit la Religion beaucoup plus redoutable aux corsaires. Les galères de l'Ordre tinrent la mer depuis 1706 jusqu'en 1720, avec les plus grands succès, et l'on cite avec éloge les noms du Bailli de Cintray, du Commandeur de Langon, surnommé *la Terreur des infidèles*, et des chevaliers de Villeneuve-Trans, de Ricard, de Beuseville, qui se signalèrent dans plusieurs expéditions. La flotte de l'Ordre seconda puissamment les Vénitiens contre les Turcs, et les avantages qu'elle obtint forcèrent le sultan à signer la paix avec Venise en 1718. Mais les chevaliers en furent exclus et continuèrent toujours à inquiéter les musulmans de l'Archipel.

Les avantages remportés par les chevaliers dans ces diverses campagnes, avaient rendu la cour du Grand Maître des plus brillantes ; on y comptait quinze cents chevaliers, parmi lesquels plusieurs officiers généraux des diverses puissances européennes, un grand nombre de colonels, lieutenants-colonels et officiers supérieurs d'un mérite distingué.

On dut à sa générosité d'avoir fait construire à ses frais les vaisseaux le *Saint-Raymond*, le *Saint-Joseph* et le *Saint-Vincent*. Il mourut le 10 janvier 1720, dans sa quatre-vingt-quatrième année, et portait pour armes : D'or, à trois poires de sable.

(1) Club André Douzet d'Études Traditionnelles, Cahier n°3, août 2001, page 3.